

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 8 septembre 2014, à 20 heures, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2^e étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil William Martinez, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller Pascal Pilon est absent.

Est également présent Jacques Brisson, directeur général et secrétaire trésorier.

2014-09-139

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 8 septembre 2014, tel que rédigé.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2014, tel que rédigé :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LÉGISLATIF

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2014
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2014
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2014
- 3.4 Mandat à un notaire relativement à l'acquisition d'un terrain situé sur les lots 3 765 936 et 3 766 192 du cadastre du Québec
- 3.5 Autorisation des signataires à l'acte de cession du lot 3 767 558

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Arrivée et départ de personnel
- 4.2 Mandat à un avocat dans le cadre des négociations entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de St-Polycarpe

5. FINANCES

- 5.1 Approbation de la liste de déboursés numéro 2014-08
- 5.2 Approbation de la liste de déboursés numéro 2014-09
- 5.3 Demande d'aide financière de la *Fondation de la maison de soins palliatifs*

- 5.4 Demande d'aide financière de *La Fondation des centres d'hébergement Soulanges*
- 5.5 Établissement du tarif des membres citoyens siégeant sur les différents comités de la Municipalité de Saint-Polycarpe

COMITÉS DE GESTION

6. SÉCURITÉ INCENDIE

- 6.1 Ouverture des soumissions et octroi de contrat pour l'acquisition d'un camion unité d'urgence

7. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT

- 7.1 Abrogation de la résolution 2014-04-058
- 7.2 Autorisation d'adhésion à un appel d'offres regroupé pour l'achat de sel à déglacer
- 7.3 Autorisation à requérir des soumissions sur invitation pour l'achat de sable abrasif d'hiver
- 7.4 Ouverture des soumissions et octroi de contrat pour l'acquisition d'un camion six roues avec benne basculante
- 7.5 Octroi de contrat relativement au remplacement des fenêtres au 2^e étage de l'hôtel de ville

8. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC

- 8.1 Sans objet

9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT

- 9.1 Approbation de la facture d'Eco-Pro Environnement et autorisation de paiement

10. LOGEMENTS SOCIAUX

- 10.1 Approbation de la révision budgétaire de l'Office municipale d'habitation de Saint-Polycarpe

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11.1 Sans objet

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Mandat à une entreprise pour la réalisation d'un nouveau site Web
- 12.2 Renouvellement de la convention d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ et autorisation des signataires

13. RÈGLEMENTS

- 13.1 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement concernant les feux à ciel ouvert
- 13.2 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement relatif à l'usage de traitement tertiaire par UV
- 13.3 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement municipal harmonisé relativement au stationnement
- 13.4 Adoption du Règlement numéro 131-2014 relatif à la circulation des camions et des véhicules lourds
- 13.5 Résolution modifiant l'article 1 du Règlement numéro 93-2007 établissant le tarif applicable aux dépenses encourues par un membre du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe
- 13.6 Résolution modifiant l'article 14 du Règlement numéro 124-2012 sur le Comité d'urbanisme de Saint-Polycarpe

14. AFFAIRES DIVERSES

14.1 Résolution d'appuie à la Municipalité de Saint-Zotique relativement à un poste d'attente ambulancier

14.2 Résolution d'appuie à la Fédération québécoise des municipalités relativement aux services postaux en milieu rural

15. RÉSUMÉ DU MAIRE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. DIVERS

17.1 Sans objet

18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-140

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2014

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2014 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-141

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AOÛT 2014

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2014 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-142

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2014 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-143

MANDAT À UN NOTAIRE RELATIVEMENT À L'ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ SUR LES LOTS 3 765 936 ET 3 766 192 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe veut se porter acquéreur d'un terrain situé sur les lots 3 765 936 et 3 766 192 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ledit terrain est présentement la propriété de la Fabrique Notre-Dame-des-champs;

ATTENDU QUE la valeur du terrain au rôle municipal est de 4 600 \$;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

DE MANDATER Me Jean-Claude Pharand, notaire, pour la rédaction de l'Offre d'achat du terrain d'une superficie d'environ 3 345 mètres carrés situé sur les lots 3 765 936 et 3 766 192 du cadastre du Québec au prix de 4 600 \$, soit l'évaluation municipale;

D'AUTORISER le maire, Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson à signer tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-144

AUTORISATION DES SIGNATAIRES À L'ACTE DE CESSION DU LOT 3 767 558

ATTENDU QUE par sa résolution 2013-07-109 la Municipalité de Saint-Polycarpe a autorisé la cession à titre gracieux du lot 3 767 558 du cadastre du Québec, déposé en date du 1^{er} octobre 2008, d'une superficie de 118,4 m²;

ATTENDU QUE ledit lot 3 767 558 du cadastre du Québec, est devenu un lot inactif, en date du 25 juin 2014, de par le dépôt des nouveaux lots, soit les lots 5 504 747 et 5 504 746 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ladite cession du lot 5 504 747 du cadastre du Québec, d'une superficie de 90m², est faite à Mme Suzanne Gagné et que la cession du lot 5 504 746 du Cadastre du Québec, d'une superficie de 28,4m², est faite à M. Serge Bourbonnais;

ATTENDU QUE ces deux lots sont cédés en totalité, chacun des demandeurs acquérant leur lot respectif, selon un plan de lotissement approuvé par la municipalité;

ATTENDU QUE les frais inhérents à une telle cession sont à la charge des demandeurs;

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme;
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson à signer l'Acte de cession des lots 5 504 747 et 5 504 746 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-145

RATIFICATION D'ARRIVÉE ET DÉPART DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Virginie Damien,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport du mois d'août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-146

MANDAT À UN AVOCAT DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

DE MANDATER Me Pierre St-Onge, avocat, aux fins de négociation d'une convention collective à intervenir entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-147

APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS 2014-08

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés inscrits à la liste numéro 2014-08 au montant de 381 525,70 \$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2014-08 par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-148

APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS 2014-09

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés inscrits à la liste numéro 2014-09 au montant de 226 577,15 \$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2014-09 par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-149

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION DE LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de La Fondation de la maison des soins palliatifs a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe débourse le montant de 250 \$ pour l'achat de deux billets à l'événement Souper de viande sauvage qui aura lieu le samedi 4 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-150

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION DES CENTRES D'HÉBERGEMENT SOULANGES

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de la Fondation des centres d'hébergement Soulanges a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe commandite une table de jeux au montant de 200 \$ lors de l'événement Soirée casino, 2^e édition qui aura lieu le samedi 27 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-151

ÉTABLISSEMENT DU TARIF DES MEMBRES CITOYENS SIÉGEANT SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT les différents comités auxquels les citoyens sont appelés à faire partie;

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

DE FIXER à 50 \$, par réunion, l'indemnité pour chacun des membres citoyens présents à une rencontre des différents comités de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-152

OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION D'UNITÉ D'URGENCE

SUITE à l'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion d'unité d'urgence, l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 6 juin 2014 à 10 h 05.

Deux entreprises ont déposé les soumissions suivantes :

Entreprises	\$
Héloc Ltée	189 482 \$
Maxi-Métal inc.	194 065 \$

APRÈS étude de conformité des soumissions et après discussions,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe acquière un camion d'unité d'urgence du plus bas soumissionnaire conforme, soit Héloc Ltée,

au montant de 189 482 \$ excluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-153

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2014-04-058

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal abroge la résolution no 2014-04-058 du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014 intitulée « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-154

AUTORISATION D'ADHÉSION À UN APPEL D'OFFRES REGROUPÉ POUR L'ACHAT DE SEL À DÉGLACER

Il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson, à adhérer au Regroupement des municipalités du Sud-Ouest du Québec dans le cadre d'une demande de soumission par voie d'invitation publique pour un achat regroupé de sel à déglacer pour la saison 2014-2015;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à Nancy Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-155

AUTORISATION À REQUÉRIR DES SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE SABLE ABRASIF D'HIVER

Il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à requérir des soumissions sur invitation pour l'achat de sable abrasif d'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-156

OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION SIX ROUES AVEC BENNE BASCULTANTE

SUITE à l'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion six roues avec benne basculante, l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 27 juin 2014 à 10 h 05.

Deux entreprises ont déposé les soumissions suivantes :

Entreprises	\$
International Rive-Nord	97 981 \$
Équipement SBI inc.	104 300 \$

APRÈS étude de conformité des soumissions et après discussions,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe acquière un camion six roues avec benne basculante du plus bas soumissionnaire conforme, soit International Rive-Nord, au montant de 97 981 \$ excluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-157

OCTROI DE CONTRAT RELATIVEMENT AU REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU 2^E ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE

SUITE à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement des fenêtres du 2^e étage de l'hôtel de ville, deux entreprises ont déposé les soumissions suivantes :

Entreprises	\$
Construction Roger Gauthier inc.	11 391,22 \$
Atelier R. Sabourin inc.	16 550,82 \$

APRÈS discussions,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat pour le remplacement des fenêtres du 2^e étage de l'hôtel de ville au plus bas soumissionnaire, soit Construction Roger Gauthier inc., au montant de 11 391,22 \$ incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-158

APPROBATION DE LA FACTURE D'ECO-PRO ENVIRONNEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve la facture de Eco-Pro Environnement inc. pour l'inspection de 314 systèmes septiques au montant de 44 509,01 \$, taxes incluses;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant de 44 509,01 \$, incluant les taxes applicables, à Eco-Pro Environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-159

APPROBATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION DE SAINT-POLYCARPE

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Saint-Polycarpe pour l'année 2014. Le déficit s'élève à 74 627 \$. La contribution financière de la Municipalité de Saint-Polycarpe s'élève à 8 292 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-160 MANDAT À UNE ENTREPRISE POUR LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU SITE WEB

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme, appuyé par la conseillère Virginie Damien

DE MANDATER l'entreprise Motion Média afin de réaliser le nouveau site Web de la municipalité pour un montant de 5 475 \$, excluant les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'offre de service datée de mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-161 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE MODULÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE AFFILIÉE SIMB@ ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE la convention d'exploitation du système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ vient à échéance le 31 décembre 2014,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien, appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe procède au renouvellement de la *Convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@* à intervenir entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. pour une durée de trois ans échéant le 31 décembre 2017;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe autorise le maire, Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Brisson, à signer ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-162 AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT CONCERNANT LES FEUX À CIEL OUVERT

Avis de motion est donné par le conseiller Gaëtan Prud'homme sur la présentation d'un futur règlement concernant les feux à ciel ouvert.

2014-09-163 AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT RELATIF À L'USAGE DE TRAITEMENT TERTIAIRE PAR UV

Avis de motion est donné par la conseillère Virginie Damien sur la présentation d'un futur règlement relatif à l'usage de traitement tertiaire par UV.

2014-09-164

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT MUNICIPAL HARMONISÉ RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller William Martinez sur la présentation d'un futur règlement municipal harmonisé relativement au stationnement.

2014-09-165

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 131-2014 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES LOURDS

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro 131-2014 relatif à la circulation des camions et des véhicules lourds a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement numéro 131-2014 relatif à la circulation des camions et des véhicules lourds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-166

RÉSOLUTION MODIFIANT L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 93-2007 ÉTABLISSANT LE TARIF APPLICABLE AUX DÉPENSES ENCOURUES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

DE MODIFIER le règlement numéro 93-2007 établissant le tarif applicable aux dépenses encourues par un membre du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe de la façon suivante :

Remplacer le paragraphe 1.3 qui se lit comme suit :

Indemnité pour réunions de Comité

Une indemnité est accordée à tout membre du Conseil pour assister, en sa qualité officielle, à une réunion de Comité autre que celles tenues par un organisme para-municipal et autre qu'un caucus ou des séances du Conseil pour lesquels le membre reçoit une rémunération en vertu d'un autre règlement de la municipalité. Le montant de l'indemnité est fixé à **30 \$** par réunion de Comité auquel le membre a assisté en sa qualité officielle sur mandat du Conseil.

Par le paragraphe suivant :

Une indemnité est accordée à tout membre du Conseil pour assister, en sa qualité officielle, à une réunion de Comité autre que celles tenues par un organisme para-municipal et autre qu'un caucus ou des séances du Conseil pour lesquels le membre reçoit une rémunération en vertu d'un autre règlement de la municipalité. Le montant de l'indemnité est fixé à **50 \$** par réunion de Comité

auquel le membre a assisté en sa qualité officielle sur mandat du Conseil

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-167

RÉSOLUTION MODIFIANT L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 124-2012 SUR LE COMITÉ D'URBANISME DE SAINT-POLYCARPE

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

DE MODIFIER le règlement numéro 124-2012 sur le Comité d'urbanisme de Saint-Polycarpe de la façon suivante :

Remplacer le paragraphe 14 qui se lit comme suit :

BUDGET

Le comité présente à chaque année, au mois d'octobre, les prévisions de ses dépenses.

Sont admissibles les dépenses relatives aux frais de déplacement, aux frais réellement encourus lors des voyages autorisés par le conseil municipal, aux frais fixes de **30 \$** par réunion du comité pour chacun des membres, et aux frais d'opération du comité, le tout conformément à l'article 148 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et autres lois et règlements en vigueur.

Par le paragraphe suivant :

Le comité présente à chaque année, au mois d'octobre, les prévisions de ses dépenses.

Sont admissibles les dépenses relatives aux frais de déplacement, aux frais réellement encourus lors des voyages autorisés par le conseil municipal, aux frais fixes de **50 \$** par réunion du comité pour chacun des membres, et aux frais d'opération du comité, le tout conformément à l'article 148 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et autres lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-09-168

RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE RELATIVEMENT À UN POSTE D'ATTENTE AMBULANCIER

CONSIDÉRANT QUE le poste d'attente ambulancier est situé dans la ville de Salaberry de Valleyfield;

CONSIDÉRANT QUE les délais d'intervention des ambulanciers sont de l'ordre de 20 à 30 minutes;

CONSIDÉRANT la réfection prochaine du pont Mgr Langlois et les délais d'intervention du service ambulancier sur le territoire de Soulanges;

CONSIDÉRANT le décès d'un citoyen survenu alors que l'ambulance demandée était bloquée sur le pont Mgr Langlois en raison de précédents travaux de réfection :

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la Coopérative des techniciens ambulanciers de la Montérégie (CETAM) qu'un poste d'attente de service ambulancier soit établi sur le territoire de Soulanges;

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'à Madame Lucie Charlebois, député de Soulanges et ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MYRE SE RETIRE DE LA SALLE S'ABSTENANT DE PARTICIPER À LA DISCUSSION ET AU VOTE DU PROCHAIN POINT PUISQU'ELLE EST EMPLOYÉE DE POSTES CANADA

2014-09-169

RÉSOLUTION D'APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS RELATIVEMENT AUX SERVICES POSTAUX EN MILIEU RURAL

CONSIDÉRANT que de nombreuses résolutions ont été transmises à la FQM sur la situation des services postaux à la suite de l'annonce d'un nouveau plan d'action de Postes Canada visant son retour à la viabilité financière d'ici 2019;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action comporte cinq initiatives, dont celles de l'arrêt de la distribution du courrier à la porte pour le tiers des ménages canadiens par la mise en place de boîtes postales communautaires, d'une rationalisation des opérations grâce à la technologie et la consolidation des services et d'une réduction de la main-d'œuvre de 6000 à 8000 postes par attrition et négociation d'ici 2019;

CONSIDÉRANT que la FQM défend l'importance d'assurer la livraison du courrier partout sur l'occupation du territoire du Québec, que l'on soit en milieu urbain ou en ruralité ;

CONSIDÉRANT qu'il existe des avenues qui méritent d'être analysées sérieusement avant d'envisager la fermeture et qu'il est nécessaire de prendre le temps de bien analyser les situations et trouver les meilleures solutions pour maintenir une desserte de services respectable;

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, Mme Lisa Raitt, de :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans les petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste et permette également d'amorcer la réflexion visant l'accessibilité aux services;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit la Protocole de service postal canadien relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;

- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants.

DE TRANSMETTRE une copie de présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités, aux syndicats des travailleurs et travailleuses des postes ainsi qu'aux membres de la FQM.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

RETOUR DANS LA SALLE DE LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MYRE

INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire, Jean-Yves Poirier, s'adresse à l'assistance dans le but de communiquer aux citoyens certaines informations, à savoir :

- Mot de maire paru dans le dernier Lien
- Zones à risque de mouvement de sol
- Projets de réfection des chemins de l'Église et Élie-Aclair et de la rue Legault
- Comité d'embellissement, re : décorations de Noël
- Aménagement de la cour de l'école Sacré-Cœur
- Nouveau traiteur à la Résidence de la Seigneurie de Soulanges

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Il répond aux commentaires et aux questions de l'assistance.

Les sujets traités sont les suivants :

- Subvention du ministère des Transports du Québec
- Horaire de l'hôtel de ville
- Ramassage des feuilles en milieu urbain
- Association des loisirs de Saint-Polycarpe inc.
- Matières dangereuses circulant par voie ferroviaire dans la municipalité
- Asphaltage du ponceau de Daniel Graham
- Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil (Saint-Polycarpe)
- Feux à ciel ouvert
- Règlement numéro 131-2014 relatif à la circulation des camions et des véhicules lourds
- Résultat de l'étude relativement au Règlement Q2 R22
- Règlementation et respect des règlements municipaux
- Acquisition du terrain de la Fabrique Notre-Dame-des-champs
- Parc de la Nouvelle-Longueuil
- Grande distinction à un citoyen de la Municipalité de Saint-Polycarpe
- Nomination de Normand Bourgon à la mention d'honneur du civisme

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 21 h 40, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance ordinaire du 8 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,

Le maire,

Jacques Brisson

Jean-Yves Poirier